



SOMMAIRE :

• Mildiou :

Tas de déchets non gérés dans la plaine : présence de repousses et de mildiou !

Ne tardez pas à gérer vos tas de déchets.

- **Limaces** : dans les parcelles à risques, présence régulière et parfois importante : seuil indicatif de risque atteint dans 40 % des situations. A surveiller.
- **Taupins** : il est temps de réaliser des observations de larves dans les parcelles à risques.

MILDIU

Situation sur le terrain

La semaine dernière nous vous avons signalé la présence précoce de symptômes de mildiou sur deux tas de déchets non gérés dans le Nord et la Somme.

Les tournées d'observation des tas de déchets et d'écarts de triage se sont poursuivies cette semaine.

Deux tas de déchets non gérés ont été observés : l'un situé à Gavrelle (62) présente des repousses saines, le second situé à Ham (02) est contaminé par le mildiou avec des taches bien sporulantes.

Cet hiver, les quelques jours de gelée n'ont pas été suffisants pour affecter les tubercules restés au champ ou mis en dépôt dans la plaine. Des repousses se développent sur ces tubercules : ce sont des sources d'inoculum primaire qui permettent la survie des spores de mildiou durant l'hiver et leur dissémination dans l'environnement.

► **La prophylaxie est primordiale dans la lutte contre le mildiou, ne tardez pas à gérer efficacement les tas de déchets et d'écarts de triage car les repousses y sont déjà bien développées !**

► **Voir le BSV n°5 du 3 avril qui vous rappelle pourquoi et comment gérer les tas de déchets et d'écarts de triage.**



Tas de déchets non géré à Gavrelle (62)

Photo : C.Haccart—CA 59/62



Tas de déchets non géré contaminé par le mildiou à Ham.
Taches sporulantes.

LIMACES :



SEUIL INDICATIF DE RISQUE:

4 limaces par m² (1m² = 4 pièges).

Le réseau de l'observatoire anti-limace est un réseau de piégeage des limaces mis en place en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré.

Le réseau de piégeage 2024 est composé de **21 parcelles présentant pour la plupart un risque limace avéré.**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Résultats du Piégeage T0

Les piégeurs pomme de terre ont effectué le lundi 8 avril matin un premier piégeage que l'on appelle le T0.

C'est un piégeage précoce qui permet de réaliser un état des lieux des populations avant les plantations.

10 parcelles ont fait l'objet d'un relevé. On trouve des limaces sous les pièges dans 5 parcelles sur les 10 observées (50%).

Le seuil indicatif de risques est atteint dans 4 parcelle (40%) dont 3 où la situation est préoccupante avec une présence importante de limaces autour de 20 individus/m².

- Le seuil indicatif de risques est atteint à Renescure (5/m²), St Pierre Brouck (20/m²), Pitgam (26/m²) et Coudekerque Branche (19/m²).
- Des limaces sont présentes, sans atteindre le seuil indicatif de risque à Ailly Sur Noye (2/m²),
- Dans les 5 autres parcelles du réseau, aucune limace n'a été observée sous les pièges.

Les conditions météorologique de l'hiver et de ce début de printemps sont favorables aux limaces : précipitations régulières, sols humides et températures plutôt douces.

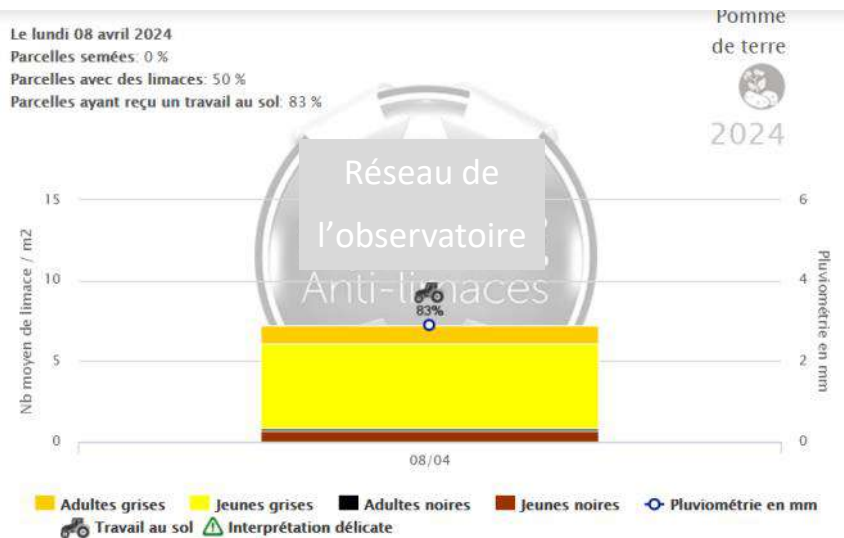
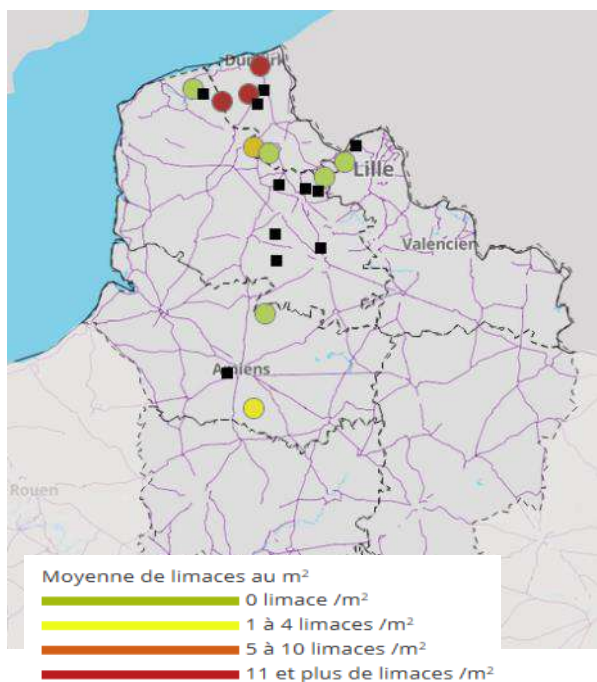
La moyenne observée lors de ce premier comptage est de **7 limaces par m²** (contre 2 limaces par m² pour le T0 de 2023, 4 limaces/m² en 2022, 0.5 limaces/ m² en 2021, 3 limaces/ m2 en 2020).

Les limaces sont fréquemment observées sous les pièges et le niveau de piégeage maximal est élevé avec 26 limaces/m² (contre 5 limaces/m² à la même époque en 2023, 20 limaces/m² en 2022, 2 limaces/m² en 2021, 31 limaces/m2 en 2020).

► La situation pédoclimatique favorable aux limaces et les résultats des premiers relevés incitent fortement à se rendre dans les parcelles à risque afin de vérifier l'activité limaces avant la reprise du sol et les plantations.

► Dans les parcelles à risques restez vigilants, observez vos parcelles et piégez les limaces avant la plantation (cf grille d'évaluation en page 5).

☒ Un second piégeage T0 est prévu le lundi 15 avril pour les piégeurs n'ayant pas piégé cette semaine. le piégeage reprendra ensuite courant juin au stade « 50% de couverture du rang ».



■ Pas de relevé de piégeage pour la parcelle

Attention, la plupart des parcelles du réseau présente « un risque limaces » avéré (dégâts les années précédentes, sols favorables...). Il est donc nécessaire avant toute intervention **d'évaluer les risques propres à chaque parcelle** et à chaque situation (voir grille d'évaluation du risque limaces en page 5).

En effet, **L'activité est très variable d'une parcelle à une autre, d'où la nécessité de réaliser un piégeage** pour évaluer la présence de limaces, notamment en parcelle à risque.

Afin de surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée, vous pouvez également vous référer à la note nationale jointe en cliquant sur ce lien : [Note Nationale limaces BSV](#)

Le piégeage dans les parcelles est fortement recommandé jusqu'à la reprise du travail après chaque épisode pluvieux afin de connaître le risque limace.



Piège à limaces

Photo : C.HACCART CA 59-62



Limace grise

Deroceas reticulatum

Limace grise adulte

Couleur variable de gris à beige souvent avec tâches sur le corps

- Pied de couleur claire/blanche
- Corps souple au toucher
- Traces visibles de mucus au sol
- La toucher provoque la sécrétion



Limace grise jeune < 1 cm

Caractéristiques des limaces grises et noires



Limace noire

Arion spp

Limace noire adulte

Taille inférieure à la limace grise

- Couleur noire avec le pied jaune orangé
- Sensation de peau épaisse au toucher
- Mucus peu visible

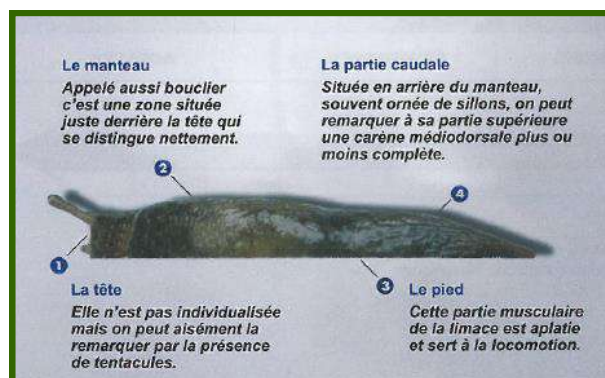


Oeufs de limaces x 10



Limace noire jeune < 1 cm

Description des limaces



Source : Le réseau de l'observatoire anti-limace

Evaluation du risque limaces parcellaire

Pour être en mesure de conduire une lutte raisonnée contre les limaces, il est nécessaire d'évaluer le risque limaces dans vos parcelles.

Ce risque dépend notamment des caractéristiques de la parcelle telles que définies dans la fiche de Ciblage Acta® ci-après.

Cette grille permet d'évaluer le niveau de risque limaces à la parcelle et d'imaginer des solutions pour le réduire. Dans certaines situations, un raisonnement sur toute la rotation est recommandé.

Cette évaluation du risque doit être prolongée par un piégeage (voir BSV n°4).

Les caractéristiques parcellaire et le piégeage associés aux conditions météorologiques permettent d'approcher le risque limaces au moment de la plantation.

Fiche Ciblage® ACTA

fiche N°4
OBS-ENR-001

EVALUATION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE

Pour utiliser cette grille, vous devez remplir la colonne "Diagnostic" avec la note qui correspond le mieux à votre parcelle ; puis, le cas échéant, la colonne "Stratégie". Attention, un seul choix par encadré.

		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces de l'année dernière	Beaucoup de limaces	4		
	Quelques limaces	2		
	Pas de limace	0		
Sol	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Sablo-limoneux/Champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluriannuelles (jachère, prairie...)	5		
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0		
	Labour sans déchaumage après récolte	2		
	Déchaumage(s) après récolte	1		
	Déchaumage(s) mais pas après récolte	2		
	Absence de travail du sol	4		
Végétation durant l'interculture	Très développée	4		
	Peu développée	2		
	Rare	1		
Préparation lit de semences	Grossière	4		
	Intermédiaire	2		
	Fine	0		
Date de semis de la culture (à adapter en fonction des régions)				
Blé / Colza	Semis précoce	1		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	4		
Maïs / Tournesol Betterave/ Pomme de Terre	Semis précoce	4		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	1		
Sensibilité des cultures	Blé / Orge / Prairie	1		
	Maïs / Pois	2		
	Tournesol	4		
	Colza / Pomme de Terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8 notes choisies pour la parcelle)				
Niveau de risque de la parcelle	inférieur à 18	Faible		
	18 à 23	Moyen		
	23 à 28	Fort		
	supérieur à 28	Très fort		

REJOIGNEZ LE RESEAU DE PIEGEAGE DES LIMACES !

Vous avez des dégâts dans vos pommes de terre à cause des limaces ?

Devenez piégeurs de limaces !

Le réseau de l'observatoire anti-limaces organise, en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré, un réseau de surveillance de l'activité des limaces en pommes de terre sur votre secteur. Les observations hebdomadaires débutent à la mi-juin pour évaluer l'activité du ravageur et elles se poursuivent jusqu'à la récolte en septembre.

L'objectif étant d'estimer les populations présentes dans vos parcelles pour intervenir si le seuil indicatif de risque est atteint, afin d'éviter de constater des dégâts sur les tubercules à la récolte.

Chaque piégeur qui rejoint le réseau bénéficie d'une formation et du matériel de piégeage nécessaire (un kit de piégeage composé de 4 pièges, 4 jalons et un pluviomètre) qui est envoyé directement sur l'exploitation.

Les observations sont ensuite à réaliser une fois par semaine, le lundi matin (elles consistent à compter les limaces présentes sous les 4 pièges), afin de communiquer les résultats via une application à l'Observatoire.

En fin journée, chaque participants reçoit la synthèse de l'activité du jour par mail avec un accès directement à la cartographie en ligne des résultats ou via l'application.

Si vous avez déjà constaté des dégâts de limaces dans vos parcelles et que vous êtes intéressé par la démarche, contactez Christine HACCART—Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais— 06.74.35.36.52



TAUPINS :

L'observation des larves

Deux périodes sont propices aux détections de larves taupins : avant la plantation, puis à partir du défanage et jusqu'au stockage.

Avec la remontée des températures, l'activité des larves de taupins est favorisée. D'ici à la fin de semaine vous pourrez initier vos 1ères observations sur les parcelles qui vont recevoir les pommes de terre cette année.

2 méthodes de détection sont proposées avant plantation : sur **pommes de terre coupées et par tri de sol.**

DETECTION DES POPULATIONS LARVAIRES DE TAUPINS AU CHAMP			
METHODE	TECHNIQUE	OBSERVATIONS	FREQUENCE DES RELEVES
Pomme de terre coupée (si possible Variété appétente de type Monalisa ou Agata)	Mettre 1 pomme de terre coupée en 2 dans le sol à une profondeur de 10 cm. Recouvrez. Répétez 10 fois en diagonale dans la parcelle. Identifiez par un piquet.	Creuser sous les pommes de terre afin de recueillir les larves présentes. Comptez le nombre de larves observées.	Tous les 4 - 5 jours
Tris de sol	Réalisez des prélèvements de terre, à l'aide d'une bêche. La profondeur est égale au fer de bêche. Renouvelez 3 fois si possible en diagonale de la parcelle	Munissez vous d'une bache noire sur laquelle vous déposerez le volume de terre prélevé. Observer la présence de larves	1 fois avant plantation



Orifices provoqués par les taupins



Coupe longitudinale des galeries de taupins



Orifices et larves de taupins



Galerie de taupin en présence de la larve

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Rédactrice et animatrice filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 06.74.35.36.52)

Animateurs filière pour le secteur Picardie : Valérie Pinchon - FREDON Hauts de France (Tél : 03.22.33.67.11) et Pierre-Baptiste Blanchant—Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03.22.95.51.20)

Expertise Miléos : Anaïs Toursel - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.60)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Arvalis Institut du Végétal, AgroPomConseil, M.Bossaert A2D, Cérésia, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Chambre d'Agriculture de l'Oise, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Hauts-de-France, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Ets Loridan, Maison Lecouffe, Mc Cain, Nord Négoce, Pomuni France, Pom'Alliance, Réseau Vitalis, Sana Terra, SAS Sermaplus, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, M Debarge, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Caby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson, M Dequeker, M Dequidt, M Clay.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 85 32 11).